



« Accord Joueur »

pour faire partie du programme national de la FSL

Prélude

La FSL propose un programme de formation destiné à constituer un vivier de joueurs permettant de sélectionner l'équipe de la FSL pour les championnats d'Europe par équipes (ETC) et les tournois ESF Junior. Ce programme est soutenu financièrement par la FSL et le Ministère des Sports. Son objectif est de proposer aux joueurs un environnement d'entraînement de haut niveau.

Le programme est régi par le présent accord définissant les droits et obligations des participants ainsi que les engagements de la FSL.

Dans un contexte d'amélioration continue, cet accord est destiné à favoriser le développement des joueurs, à renforcer l'esprit d'équipe au sein de la sélection nationale de la FSL et, en définitive, à garantir le meilleur résultat possible à tous les tournois.



Clause 1

- **La FSL s'engage à :**

- ⇒ Mettre à disposition des joueurs un environnement d'entraînement qui stimule le développement de leur performance,
- ⇒ Donner du soutien et des opportunités équitables à tous les joueurs sélectionnés,
- ⇒ Prêter une attention particulière au planning et à la périodisation des entraînements,
- ⇒ Communiquer les informations officielles à tous les joueurs de la sélection par email et groupe WhatsApp,
- ⇒ Donner un feedback aux joueurs pour les aider à développer leurs objectifs techniques, tactiques, mentaux et physiques,
- ⇒ Fournir une évaluation physique (Sportlycée) et superviser l'évolution des points forts et point faibles,
- ⇒ Organiser des séances d'entraînement groupées dans le cadre de la Sélection nationale de la FSL,
- ⇒ Assurer le coaching et du soutien lors du Championnat européen par équipe;
- ⇒ Assurer le coaching et du soutien lors des tournois-clés ESF choisis au préalable par la FSL, sur base de ses possibilités budgétaires,
- ⇒ Prévoir un membre de la CCF comme personne de contact en cas de questions – Daniel VERHOEVEN → ccf@fsl.lu,
- ⇒ Si nécessaire, fournir une « lettre d'excuse » pour justifier les absences des jours d'école en cas de tournois ESF, ETC (via ccf@fsl.lu).



Clause 2

- **Le joueur s'engage à :**

- ⇒ Se concentrer sur son développement en tant que joueur de la sélection nationale,
- ⇒ Être un ambassadeur du sport et de la fédération,
- ⇒ Être déterminé et motivé pour s'améliorer par tous les moyens possibles,
- ⇒ Avoir un comportement exemplaire pendant les entraînements et compétitions,
- ⇒ Se présenter avec la volonté de suivre les indications du coach,
- ⇒ Respecter le programme d'entraînements de la FSL (recommandé et déterminé par l'équipe CCF en lien avec le coach particulier) envoyé par email et informer le président de la CCF de la FSL de tous les entraînements et compétitions auxquels il participe en dehors du programme national FSL,
- ⇒ Informer à l'avance le président de la CCF (ccf@fsl.lu) de toute annulation d'entraînement (interne et externe au programme national junior FSL) en spécifiant la raison,
- ⇒ Participer au Championnat national de la FSL,
- ⇒ Contribuer à la Communication des événements auxquels il/elle participe (en prenant des photos, des notes, en commentant les résultats et en les envoyant à communication@fsl.lu dans le but qu'ils soient publiés),
- ⇒ Jouer le minimum des tournois ESF sélectionnés et recommandés par le Coach de la FSL au cours de la saison,
- ⇒ Respecter les règles Anti-Dopage imposées par l'ALAD (Agence Luxembourgeoise Anti-Dopage),
- ⇒ Porter un T-Shirt de l'équipe nationale FSL à chaque séance d'entraînement national et à l'ETC le cas échéant,
- ⇒ Porter des lunettes de protection sur les courts tel que requis par la Fédération Européenne de Squash,
- ⇒ Être disponible pour des activités permettant de promouvoir le squash (ex : Spillfest).



Clause 3

- **Les joueur et représentants de la FSL s'engagent à :**

- ⇒ Travailler ensemble dans une atmosphère positive et harmonieuse,
- ⇒ Être respectueux les uns envers les autres et interagir de manière professionnelle,
- ⇒ Communiquer de manière adéquate et dans des délais raisonnables sur les sujets touchant les plannings, entraînements et compétitions en utilisant l'email et WhatsApp,
- ⇒ Accepter toutes les décisions finales prises par les représentants de la FSL,
- ⇒ Accomplir et respecter les engagements énoncés dans cet accord.

Clause 4

Cet accord joueur est valable pour la saison 2020-2021.

Clause 5

La FSL s'attend à ce que les parties prenantes fassent de leur mieux pour respecter les engagements énoncés dans cet accord.

Tout joueur désirant sortir du programme pourra le faire sur simple communication par email (ccf@fsl.lu), sans pour autant récupérer son forfait d'inscription.

Dans des circonstances exceptionnelles de non-respect de cet accord, la FSL se réserve le droit de prendre les mesures appropriées, notamment celle d'exclure un joueur du programme ou de la sélection nationale pendant une période déterminée, de manière unilatérale.

Signatures

Joueur

Nom : _____

Date : _____

Représentant de la FSL

Nom : _____

Date : _____

